AVERTISSEMENTS AGRICOLES

70

DLP 15-6-78456779

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION " LANGUEDOC-ROUSSILLON "
(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.28.72

ABONNEMENT ANNUEL 60 F
Régisseur de recettes de la D.D.A.
C.C.P. Montpellier 5238-57

N° 19 - 8 juin 1978

VIGNE

MILDIOU : Le renouvellement de la protection a dû être assuré, avant le 3 juin, dans un certain nombre de situations de l'Hérault et du Gard notamment (vallée du Rhône, région d'Alès, St Chaptes, d'Uzès, Nîmes et St Laurent d'Aigouze (30)), vallée de l'Hérault .

Les averses survenues localement le 7 juin, l'humectation prolongée du feuillage dans de nombreuses situations et la présence de nouvelles taches observées depuis le 3 juin, rendent nécessaire l'exécution d'un traitement avant le 15 juin. L'attention est attirée sur le danger que représentent certains "foyers", aussi bien dans les Pyrénées-Orientales, que dans l'Aude, l'Hérault (région de Pézénas) et surtout dans le Gard. La présence des "repiquages" de mildiou rend nécessaire la généralisation de ce traitement. Il doit être effectué dans de bonnes conditions afin d'obtenir le maximum de protection au niveau des grappes et d'assurer également celle de la forte croissance du feuillage.

OIDIUM : A l'occasion du traitement contre le mildiou l'adjonction d'un soufre mouillable est recommandée dans les vignes sensibles à l'oïdium.

EUDEMIS et COCHYLIS : S'assurer, avant intervention, de la présence de jeunes chenilles ou de dégâts dans les zones tardives de la circonscription.

ARBRES FRUITIERS

OIDIUM (abricotier, pêcher) : Les conditions climatiques actuelles sont favorables à la maladie. Aussi convient-il d'en assurer la protection.

MOUCHE DE LA CERISE : Une 2e pulvérisation est nécessaire. Il convient de respecter strictement les délais de non-traitement avant récolte (7 jours pour diméthoate et formothion, 15 jours pour fenthion.

ANTHRACNOSE DU CERISIER OU CYLINDROSPORIOSE : La lutte contre cette maladie doit être menée avec rigueur, après récolte, afin de limiter son extension. Des applications peuvent également être effectuées sur variétés tardives non récoltées mais il convient de s'abstenir de traiter dans la période de 10 à 15 jours avant cueillette.

CARPOCAPSE DES POMMES : Le vol est relativement faible. Un traitement peut être effectué dès à présent afin de protéger les jeunes fruits.

Le N° 18 concernait le traitement des céréales contre les maladies et la protection des cultures porte-graines (luzerne, carottes). Il a été envoyé aux seuls agriculteurs du Lauragais.

L'INGENIEUR D'AGRONOMIE
Adjoint du Chef de Circonscription,

G. THEISSEN

Tirage du 8 Juin 1978 - 1 300 ex.
N° d'inscription PP 531 AD

P270

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Place Chaptal MONTPELLIER - Le Directeur : P. JOURNET - N° d'inscription P.P. : 531 A.D.